

Procès-verbal du Conseil d'Établissement Du jeudi 14 novembre 2024

Membres du conseil d'établissement (14) :

- Mme Allâtre, Provisure, Présidente du Conseil d'Établissement
- M. Gibily, représentant des Services de Coopération et d'Action Culturelle
- M. Ouriachi, Provisur-adjoint
- Mme Raynal, Directrice de l'école primaire
- Mme Estienne, Directrice Administrative et Financière

- M. Ryzvaniuk, représentant des élèves (Ter A)
- Mme El Ahmad, représentante des élèves (1B)

- Mme Baetz, représentante des parents d'élèves
- Mme Janousova, représentante des parents d'élèves
- Mme Rahache, représentante des parents d'élèves

- M. Bonnetto, représentante du personnel enseignant du 2nd degré
- M. Brochot, représentant du personnel enseignant du 2nd degré
- M. Pierron, représentant du personnel enseignant du 1^{er} degré
- Mme Krgovic, représentante du personnel enseignant du 1^{er} degré

Invités :

- Mme Benain, vice-présidente du CVL
- Mme Guichard, conseillère consulaire
- M. Le Moigne, conseiller consulaire
- M. Pimenta, conseiller consulaire

A 18h02, le quorum étant atteint (16 personnes présentes dont 14 membres sur quatorze), madame la proviseure, présidente du conseil d'établissement, déclare la séance ouverte. Le nombre des votants s'élève à 14 personnes.

Mme Christelle Raynal assurera le secrétariat de séance.

La Provisure donne lecture de l'ordre du jour :

1. Installation du conseil d'établissement 2024-2025 et composition des différentes instances.
2. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 01 juillet 2024.
3. Présentation des budgets rectificatifs n° 1 et n°2 pour l'année 2024.
4. Présentation du budget initial pour l'année 2025.
5. Bilan de la rentrée 2024-2025 : évolution des effectifs.
6. Compte-rendu du conseil d'école du 05 novembre 2024.
7. Prévision de voyages scolaires pour le 2^{ème} semestre 2024-2025.
8. Information concernant les dons à l'établissement.
9. Bilan de l'association sportive 2023-2024 et activités 2024-2025.
10. Plan de formation continue des personnels pour l'année 2024-2025.

11. Missions particulières des enseignants 2024-2025.
12. Augmentation de la quotité de travail d'un personnel administratif.

1. Installation du conseil d'établissement 2024-2025 et composition des différentes instances.

Madame la proviseure remercie l'ensemble des participants pour leur présence et signale que les représentants des personnels, des parents et des élèves ont été désignés lors des élections qui se sont déroulées en octobre. Elle indique qu'en l'absence de candidats pour la catégorie des personnels administratifs, techniques et de santé, un siège reste vacant, ce qui porte le nombre de votants à 14 au lieu de 15.

Madame la proviseure rappelle que la composition et les attributions du Conseil d'Établissement sont cadrés par la circulaire AEFÉ n° 1033 du 1er juillet 2021 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements français à l'étranger relevant de l'AEFE.

Le Conseil d'établissement procède à l'installation des commissions suivantes :

(cf. document en annexe n°1)

- **Le conseil de discipline,**
- **La commission hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT),**
- **La commission cantine et restauration scolaire,**
- **La commission de solidarité,**
- **Le conseil de vie collégienne et lycéenne (CVCL),**
- **Le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE).**

Madame la proviseure informe les membres du conseil des prochaines réunions à venir des différentes instances, qui auront lieu avant les congés de Noël :

- Réunion de lancement du projet de « Bilan Carbone » de l'établissement : jeudi 21 novembre à 15h30. Cette réunion concernera les membres du CESCE et les éco-délégués.
- CVCL : Mardi 26 novembre à 17h45h
- Conseil de section internationale : Lundi 2 décembre à 18h.
- CESCE : Jeudi 28 novembre à 18h.

2. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 1^{er} juillet 2024.

Madame la proviseure propose l'adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 1^{er} juillet 2024.

Nombre de votants : 14
0 abstention 0 vote contre 14 votes pour

Le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 1^{er} juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Présentation des budgets rectificatifs n° 1 et n°2 pour l'année 2024.

Arrivée de M. Pimenta et M. Le Moigne à 18h17

Madame la proviseure exprime le sentiment partagé de satisfaction de retrouver de nouveau madame Estienne en tant que Directrice Administrative et Financière. Son absence depuis le mois de février 2024 n'avait pas permis de présenter en séance du conseil d'établissement les budgets rectificatifs n°1 et 2. Cela n'a pas empêché la continuité des opérations, menées par la proviseure en lien avec le siège de l'AEFE et avec l'aide de l'équipe d'intendance.

En préambule, Mme Estienne explique que le budget est un acte prévisionnel qui peut subir des ajustements au cours de son exécution. Deux périodes permettent d'opérer les modifications du budget pendant l'année. Ces opérations sont communément appelées BR1 et BR2. Madame Estienne explique les principales modifications qui ont dûes être effectuées dans le courant de l'année, par rapport au budget initial 2024 présenté.

Le BR1 a connu une augmentation totale de 19 020 000 CZK en dépenses et de 6 828 658 CZK en recettes. Le montant total des CP (Crédits de Paiement), ajouté des décaissements non budgétaires et soustrait des recettes totales additionnées des encaissements non budgétaires fait apparaître un déficit de gestion de 22 137 626 CZK. Ce déficit s'explique par le fait que des prévisions de travaux pour 19 320 000 CZK avaient été intégrées au BR1. Une grande partie de ces travaux n'ayant finalement pu être réalisés pendant l'année 2024, ils ont été reprogrammés pour l'année 2025.

De la même manière, le BR2 fait apparaître un déficit de 4 316 165, du fait du report des investissements sur le budget 2025. En effet, les montants suivants, non utilisés, ont été rendus : 15 300 000 CZK en investissement, 1 190 000 CZK en fonctionnement et enfin 500 000 CZK en dépenses de personnels.

Madame la proviseure sollicite l'avis des membres du conseil sur ces budgets rectificatifs.

Nombre de votants : 14		
5 abstentions	0 vote contre	9 votes pour

Les budgets rectificatifs n°1 et n°2 présentés reçoivent un avis favorable du conseil d'établissement.

4. Présentation du budget initial pour l'année 2025.

La Directrice des Affaires Financières (DAF) rappelle que le budget est construit selon les instructions de l'Agence. C'est un acte administratif et politique qui retrace les objectifs de l'établissement. Il repose sur les principes d'annualité, d'unité, d'universalité et de sincérité.

Mme Estienne explique la méthode de construction du budget qui se déroule selon les étapes suivantes : détermination des recettes qui s'appuie sur l'évaluation des effectifs, réflexion sur les tarifs d'une part et prévision des charges (fonctionnement et investissement) en veillant sur le principe d'équilibre d'autre part.

La prévision d'effectif pour l'année 2025-2026 est de 771 élèves, ce qui représente une baisse de 24 élèves par rapport à la rentrée 2024. Madame la proviseure explique qu'il s'agit d'une projection basée sur la montée brute de chaque cohorte, avec une prévision de 18 nouveaux élèves en petite section, ce qui est une projection plausible au regard de la baisse de natalité en République Tchèque pour la génération d'enfants concernée. Elle rappelle par ailleurs que les élèves de terminale représentent une cohorte de 54 élèves qui vont quitter l'établissement et que si tous les moyens en terme de communication sont employés pour attirer autant d'élèves en maternelle, le contexte invite à la prudence.

Elle présente ensuite la proposition de budget 2025 et un tableau d'équilibre financier qui prend en compte la répartition des doubles flux. Les recettes prévisionnelles sont estimées à 162 084 208.68 CZK et sont constituées essentiellement des frais de scolarité réglés par les familles et les paiements liés aux voyages scolaires. Elle précise que les recettes prévisionnelles n'ont pas pris en compte les augmentations réelles à venir des frais de scolarité mais un montant prévisionnel de 1 764 161.28 a d'ores et déjà été inscrit au budget. Est également incluse une subvention d'investissement de l'AEFE pour 4 772 268.08 CZK et destinée à couvrir en partie la réfection de la toiture du bâtiment G (travaux repoussés à l'été 2025). La répartition des charges, s'élève à un montant total de 124 095 000 CZK qui comprend les amortissements pour 3 000 000 CZK.

Concernant la masse salariale, le montant des charges des Personnels de Droit Local (PDL) est estimé à 90 000 000 CZK, soit une augmentation de 7% par rapport au Budget Initial 2024 qui était estimé à 86 226 235 CZK. Cette augmentation s'explique en partie par un GVT (Glissement Vieillesse Technicité) à 630 000 CZK, par la transformation d'un poste de résident en contrat local et une provision relative à une éventuelle augmentation salariale des recrutés locaux. Pour rappel le montant de la masse salariale au BI 2023 s'élevait à 80 319 020 CZK. Le coût financier des PDL et des personnels résidents et détachés est de 125.58 M CZK pour 2025 contre 118.37 M CZK en 2024 et 111.9 M CZK en 2023. Selon la fiche aide nette de l'AEFE, le taux d'autofinancement de l'établissement est de 66.1% en 2023.

La partie fonctionnement est évaluée à 31 095 000 CZK et comprend les dépenses pédagogiques au sens large pour 9 600 000 CZK, le plan de communication pour 1 650 000 CZK, ainsi que la maintenance des bâtiments, les différents contrats de maintenance et de prestation de service ainsi que la gestion administrative pour 19 700 000 CZK.

Enfin la catégorie investissements recouvre les prévisions de travaux pour 2025. Suite au report des travaux de 2024 sur 2025, les travaux suivants sont programmés : la réfection totale de la toiture du gymnase (été 2025), la réfection de la cour de maternelle (été 2025), les vitres du patio à remplacer, l'installation de pompes à chaleur réversibles dans les nouveaux bâtiments, la rénovation de la salle de TP de physique-chimie, l'installation d'un parking à vélo, le rehaussement des grilles du côté de l'allée, l'aménagement de l'espace de vie scolaire, le renouvellement d'ordinateurs obsolètes, l'installation de caméras de surveillance ainsi que le traitement des infiltrations dans le gymnase. Le montant prévisionnel total de ces travaux s'élève à 24 903 000 CZK.

Après présentation du budget Mme Estienne explique que les étapes suivantes sont celles de la détermination :

1- Du résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget initial N	PRODUITS	Montants Budget initial N
Personnel	90 000 000,00	Frais de scolarité	156 962 000,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	31 095 000,00	Autres subventions	4 772 268,08
Dotations aux amortissements	3 000 000,00	Provisions	350 000,00
TOTAL DES CHARGES (1)	124 095 000,00	TOTAL DES PRODUITS (2)	162 084 208,68
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	37 989 208,68	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	162 084 208,68	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	162 084 208,68

2- De la capacité d'autofinancement.

	Montants Budget initial N
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	37 989 208,68
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 000 000,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	350 000,00
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	40 639 208,68

3- De la détermination du fonds de roulement

EMPLOIS	Montants Budget initial N	RESSOURCES	Montants Budget initial N
Insuffisance d'autofinancement	0,00	Capacité d'autofinancement	40 639 208,68
	24 903 000,00	Financement de l'actif par l'État	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	24 903 000,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	40 639 208,68
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	15 736 208,68	Diminution du fonds de roulement (8)= (5)-(6)	0,00

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie	Montants Budget initial N
Variation du FONDS DE ROULEMENT	15 736 208,68
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	45 111 832,00
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-29 375 623,32
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	230 970 732,00
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	192 554 286,74
Niveau final de la TRESORERIE	38 416 446,16

Il est rappelé que l'ensemble des flux internes entre le LFP et le siège de l'AEFE sont traités comme des flux de trésorerie depuis le 1^{er} janvier 2022 et qu'à ce stade ceux-ci ne sont pas encore pris en compte, il convient de les intégrer afin de connaître les disponibilités réelles en terme de résultat de gestion et de trésorerie. Ces doubles flux sont traités uniquement en écriture comptable.

En retraitant les flux financiers entrants et en sortants, et en y ajoutant le solde budgétaire généré par les dépenses et les recettes, nous obtenons un montant total des encaissements de 172 401 275,81 CZK et les décaissements prévisionnels s'élèvent à 204 426 898,99 CZK soit un déficit général de gestion de 22 025 623,19 CZK.

En conclusion :

La prévision de niveau de trésorerie final pour 2025 s'élève à 38 416 448 CZK contre 40 924 069 CZK pour 2024. Pour rappel le niveau de trésorerie en 2019, avant la construction des nouveaux bâtiments, était de 111 974 459 CZK.

Les besoins d'entretien et de maintenance de l'établissement ainsi que les souhaits exprimés en matière de revalorisation salariale ne pouvant être couverts uniquement par les recettes, il convient dès lors de mener une réflexion qui portera sur un équilibre durable à établir entre l'augmentation de frais de scolarité et les différents besoins sans oublier d'épargner pour des projets de plus grande envergure. Plusieurs années de bonne gestion ont permis de financer les travaux de ces dernières années, il est donc crucial pour l'établissement de renforcer sa capacité d'investissement.

Madame la proviseure sollicite l'avis des membres du conseil sur le budget initial 2025 présenté. Les représentants du personnel remercient madame Estienne pour sa présentation, toutefois ils s'estiment novice en matière d'analyse budgétaire et souhaitent donc s'abstenir de tout avis sur le budget 2025 présenté.

Nombre de votants : 14

4 abstention

0 vote contre

10 votes pour

Le budget initial 2025 présenté reçoit un avis favorable du conseil d'établissement.

5. Bilan de la rentrée 2024-2025 : évolution des effectifs.

Madame la proviseure présente les chiffres de la rentrée, avec des effectifs d'élèves identiques à la rentrée 2024, par rapport à ceux de 2023, c'est-à-dire 794 élèves. Le nombre de divisions (38) est également inchangé. Les conditions d'encadrement sont donc toujours excellentes, avec une moyenne de moins de 20,9 élèves par classe sur l'ensemble de l'établissement. Il est rappelé que les effectifs avaient subi une baisse continue depuis 2017. Les efforts humains et financiers engagés dès 2021 ont contribué à endiguer la chute à partir de la rentrée 2022 et ont même contribué à la hausse importante constatée à la rentrée 2023 avec 38 nouveaux élèves inscrits et un effectif global de 795.

Comme expliqué lors de la présentation du budget, l'enjeu de l'attractivité en maternelle est déterminant pour le maintien des effectifs. Madame la proviseure indique un bilan de 40 nouveaux inscrits en maternelle à la rentrée 2024, alors qu'ils étaient 76 en 2023. Elle note une baisse de la proportion de nouveaux inscrits de nationalité tchèque en maternelle à la rentrée 2024 : 28%, alors qu'ils représentaient 43% en 2023. En contraste, une hausse notable des nouveaux inscrits en maternelle issus de nationalités tierces est relevée : 40% cette année pour 20% en 2023.

Cette année, la répartition globale des élèves de l'ensemble de l'établissement par nationalité est la suivante :

- 25% de français non binationaux
- 16% de franco-tchèques
- 39% de tchèques non binationaux
- 20 % de nationalités tierces

Une augmentation progressive des élèves de nationalité tchèque est notée depuis 2021. Ils représentaient 36% de l'effectif en 2021, puis cette proportion a augmenté de 1% par an pour atteindre 39% cette année. De la même façon, la proportion d'élèves de nationalités tierces augmente : 17% en 2021, 20% en 2024. L'augmentation de ces catégories d'élèves correspond au public ciblé lors des campagnes de publicité. Il est remarqué en outre un doublement voire un triplement du nombre de familles présentes lors des portes ouvertes de maternelle organisées en février et mars chaque année. Ces phénomènes sont autant d'indicateurs de la pertinence des campagnes de publicité menées chaque année.

6. Compte-rendu du conseil d'école du 5 novembre 2024. (pour information)

Madame Raynal résume les échanges qui ont eu lieu le 5 novembre lors du premier conseil d'école de l'année scolaire portant sur le fonctionnement de l'école et sur les actions pédagogiques de l'année 2024-2025. Elle a également félicité les 15 représentants de parents de la liste de l'Association de Parents d'Elèves (APE) élus en octobre dernier. Enfin, le Conseil d'école a émis un avis défavorable à la proposition de calendrier scolaire 2025-2026 réalisé selon les demandes de l'inspectrice de l'Education Nationale de la zone, à savoir la reprise des vacances de printemps début mai. Une nouvelle proposition sera faite lors du prochain conseil d'école.

7. Prévisions de voyages scolaires pour le 2^{ème} semestre 2024-2025

Deux voyages scolaires concernant les élèves des niveaux élémentaires sont présentés par la directrice :

- Le voyage « Ski et patrimoine tchèque pour tous les CE2 à Benecko du 27 au 31 janvier 2025 pour un coût de 11000 CZK par famille.
- Le voyage « France » pour les classes de CM1 et CM1-CM2 à La Bresse dans les Vosges du 6 au 12 avril 2025 pour un coût de 12500 CZK.

Madame la proviseure demande aux membres du conseil de donner leur avis sur les projets de voyages scolaires présentés.

Nombre de votants : 14

0 abstention

0 vote contre

14 votes pour

Les séjours pédagogiques proposés reçoivent donc un avis favorable du conseil d'établissement.

8. Information concernant des dons à l'établissement.

Madame la proviseure remercie l'Association des Parents d'Élèves pour le généreux don de 220 000 CZK réalisé au mois d'août 2024. Ce don a permis le rachat complet de matériel pour la salle de motricité, salle utilisée par les classes de maternelle et le Club Sportif et Culturel. Suite à cet achat le reliquat a été versé sur la ligne de la caisse de solidarité dont l'objectif est d'aider les familles qui en ont besoin à financer les voyages scolaires de leurs enfants.

Madame la proviseure rappelle que les familles peuvent, chaque année, au moment des inscriptions sur Eduka, faire des promesses de don. En 2024, 155 386 CZK ont ainsi été récoltés et ont alimenté la caisse de solidarité.

Enfin, elle signale le don d'une famille de 10 000 euros qui souhaite garder l'anonymat. Cette somme servira à financer le transport pour le voyage des CM1-CM2 dans les Vosges, et le reliquat alimentera la caisse de solidarité.

9. Bilan de l'association sportive 2023-2024 et activités 2024-2025.

Madame la proviseure fait état du bilan de rentrée de l'association sportive du LFP, avec 110 élèves inscrits cette année. La fréquentation est donc en hausse par rapport à l'année dernière (97 inscrits à la même date en 2023). La cotisation est inchangée : 1000 CZK par an et quel que soit le nombre d'activités suivies. Cette année, les membres de l'AS suivant en **moyenne** 1,5 activités. Les activités proposées cette année sont : Badminton & Spike ball, Floorball, Escalade, Multisport, Volleyball, Futsal, Tennis de table, VTT (les samedis matins).

Cette année, plusieurs événements seront organisés par les enseignants d'EPS en charge de l'AS :

- **Nuit du volleyball** : 6 Décembre de 18h à 22h
- **Nuit du badminton** : 14 Mars de 18h à 22h
- **Rencontres profs-élèves en futsal (élèves AS futsal)** – dates à définir
- **Rencontres sportives « du centre » à Prague**: 26-28 Mars 2025 (accueil d'élèves du Lycée Jean Renoir de Munich). Elèves de l'AS badminton & spike ball.
- **Jeux Sportifs de la ZECO à Tbilissi (4èmes)** : Du 19 au 23 Mai 2025 ; 3 filles et 3 garçons.
- **Jeux du Danube à Bratislava (6èmes)** : Juin 2025, sur 2 jours. 5 filles et 5 garçons.

Madame la proviseure demande aux membres du conseil de donner leur avis sur le programme d'activités proposé pour l'année scolaire 2023-2024.

Nombre de votants : 14

0 abstention	0 vote contre	14 votes pour
---------------------	----------------------	----------------------

Le programme d'activités de l'AS reçoit un avis favorable du conseil d'établissement.

10. Plan de formation continue des personnels pour l'année 2024-2025

Madame la proviseure rappelle que la formation est un droit pour l'ensemble du personnel et que le plan de formation est proposé par l'Institut Régional de Formation, basé à Munich. La cellule de formation continue du LFP s'est réunie le 16 septembre et a statué sur les demandes de formation des personnels. Il est noté un petit recul des demandes cette année, avec seulement 97 demandes, pour 110 en 2023. La cellule de formation a examiné ces demandes en essayant de respecter le principe d'un stage par personne, sauf missions particulières. Pour rendre son avis, la CFC priorise les demandes de stage qui ont un lien avec le projet d'établissement.

Il est rappelé que pour toutes les absences des enseignants liées aux formations des remplacements sont systématiquement recherchés en amont afin de limiter autant que possible les pertes de cours pour les élèves. A défaut, des aménagements d'emploi du temps peuvent être proposés dans le secondaire. M. Ouriachi précise qu'un enseignant de mathématiques et une enseignante de français remplaçants sont sollicités cette année.

Pour cette campagne 2024-2025, 61 stages ont été accordés. Ce chiffre ne prend pas en compte les formations hors IRF, comme celles proposées par ASIBA, l'association des professeurs de section internationale britannique. Plusieurs collègues y participent, ce qui est une priorité liée au déploiement du BFI cette année en terminale.

Madame la proviseure demande aux membres du conseil d'adopter le plan de formation continue des personnels tels que défini lors de la cellule de formation continue.

Nombre de votants : 14		
0 abstention	0 vote contre	14 votes pour

Le plan de formation continue des personnels, élaboré en CFC, est adopté par le conseil d'établissement.

11. Missions particulières des enseignants en 2023-2024

Chaque année, certains personnels acceptent de remplir une mission au bénéfice des élèves et de l'établissement, pour laquelle une lettre de mission est établie et qui donne lieu à une rémunération sous forme d'indemnité (IMP).

Monsieur Ouriachi est référent décrochage et coordonne les dispositifs d'aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers dans le secondaire (2 IMP). Il fait remarquer l'inflation du nombre de dispositifs d'aide d'année en année, ainsi que de dossiers de demandes d'aménagement en vue des examens.

Le conseil d'établissement est consulté pour avis sur l'attribution de ces indemnités pour missions particulières. Les membres sont invités à se prononcer par un vote.

Nombre de votants : 14		
0 abstention	0 vote contre	14 votes pour

Le conseil d'établissement donne un avis favorable à l'attribution de deux IMP à M. Ouriachi dans le cadre des missions citées plus haut.

12. Augmentation de la quotité de travail d'un personnel administratif.

Madame la proviseure informe les membres du conseil du retour d'une collègue absente depuis 2018 pour raison de congé parental. Cet agent administratif a d'abord repris à 25%, mais un besoin d'aide accrue se fait sentir depuis deux ans dans le domaine comptable. C'est pourquoi il a été proposé à ce personnel d'augmenter sa quotité de travail afin d'atteindre un mi-temps. Il s'agit là d'une aide non négligeable pour Madame Estienne dont les tâches liées à la comptabilité peuvent être difficilement réalisées de façon sereine sans un renfort.

Le conseil d'établissement est consulté pour avis sur l'augmentation de quotité de travail de 25% concernant ce personnel administratif. Les membres sont invités à se prononcer par un vote.

Nombre de votants : 14

1 abstention

0 vote contre

13 votes pour

Le conseil d'établissement émet un avis favorable à l'augmentation de quotité de 25% pour le personnel concerné.

13. Questions diverses

Les représentants des enseignants souhaitent savoir ce qu'il est advenu du projet de poubelles à tri sélectif dans les classe. Madame la proviseure reconnaît que ce projet n'a pas connu une réelle avancée. Elle tient toutefois à saluer l'implication des éco-délégués au sein de l'établissement depuis plus de deux ans. Cette année, ils ont choisi de s'impliquer dans différents projets pilotés par les enseignants, dont celui d'un bilan carbone de l'établissement. Il s'agit de réaliser une enquête globale des émissions de CO² liés à l'activité du lycée et de bâtir un plan d'action pour les réduire à court et moyen terme. La question de la consommation de papier et des déchets sera inévitablement abordée pendant au cours de cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, il est 20h07 lorsque la séance est levée.

La secrétaire de séance,

C. Raynal



La présidente

C. Allâtre



Lycée Français de Prague
La Proviseure

COMPOSITION DES INSTANCES

Année scolaire 2024-2025

Le conseil de discipline :

Il statue sur les sanctions d'exclusion supérieures à 8 jours. Il se réunit sur convocation du chef d'établissement suite à des faits graves commis par un élève de collège ou de lycée.

Composition :

- La cheffe d'établissement, présidente
- Le Proviseur-adjoint
- Le Directeur administratif et financier
- 3 parents d'élèves élus au conseil d'établissement (et 3 suppléants) : Marie Rahache, Magda Decottignies, Elisabeth Baetz (Martina Balazsova, Jitka Janousova, Malika Macek-Maclouf)
- 2 élèves élus (et 2 suppléants) : Lev Ryzvaniuk, Tala El Ahmad (Rayan Mawla, Nicole Hargasova)
- 4 représentants élus du personnel enseignant (et 4 suppléants) : David Brochot, Jérôme Bonnetto, Sophie Krgovic, Jérôme Pierron (Magdalena Kralovcova, Sandrine Vanesse, Véréna Laval, Frédéric Le Cam).
- 1 représentant élu du personnel non-enseignant élu (et 1 suppléant) :

La commission hygiène, sécurité et conditions de travail :

Elle se réunit 1 à 2 fois par an et traite tout ce qui concerne l'hygiène et la sécurité. La commission peut faire des propositions, peut faire appel à des experts extérieurs au lycée et peut adopter certaines résolutions.

Composition :

- La cheffe d'établissement
- Le Proviseur-adjoint
- Le Directeur administratif et financier
- La Directrice de l'école primaire
- 2 parents d'élèves désignés par les représentants des parents d'élèves siégeant au conseil d'établissement (et 2 suppléants) : Martina Balazsova, Alix de Lobkowitz (Christophe Slussareff, Malika Macek-Maclouf)
- 2 élèves désignés par les représentants des élèves siégeant au conseil d'établissement (et 2 suppléants) : Brune Bonnardel, Nathanaël Preudhomme (Ella Le Cam, Maya Tournier)
- 4 représentants du personnel désignés par les représentants du personnel au conseil d'établissement, comprenant au moins un représentant par catégorie de personnel (1^{er} degré, 2nde degré, personnel administratif et de service), et 4 suppléants : Pascal Juan, Rumi de la Rocha, Marie-Anne Marsalek, Mehdi Rajade, Maud Benoist (Mauna Kameneff, Marie-Caroline Janda, Elsa Ferrier).

La commission cantine et restauration scolaires :

La Commission restauration analyse et valide les menus avec comme objectifs : développer le goût des enfants, s'assurer de l'équilibre alimentaire des repas, proposer des améliorations au dispositif en place.

Composition :

- La cheffe d'établissement
- Le Proviseur-adjoint
- Le Directeur administratif et financier
- La Directrice de l'école primaire
- 2 parents d'élèves désignés par les représentants des parents au conseil d'établissement : Martina Balazsova, Jitka Janousova
- 2 élèves désignés par les représentants des élèves au conseil d'établissement : Mila Lenek, Maya Tournier (Emeline Benoist, Bohême Benain)
- 1 représentant du personnel enseignant désigné par les représentants du personnel au conseil d'établissement : Johann Tirlémont

- 1 représentant de l'entreprise prestataire : Mme Alena Majerova.

La commission de solidarité (commission restreinte) :

Elle traite de sujets particulièrement confidentiels et se réunit dès que des parents se trouvent en difficulté financière notamment pour le financement de voyages scolaires.

Les délibérations se font à discrétion sur la base de documents fournis par la famille et seule celle-ci reçoit une réponse écrite.

Composition :

- La cheffe d'établissement
- Le Proviseur-adjoint
- Le Directeur administratif et financier
- La Directrice de l'école primaire
- 2 représentants élus des enseignants (et 2 suppléants) : David Brochot, Sophie Krgovic (Jérôme Bonnetto, Jérôme Pierron)
- 2 parents d'élèves parmi les représentants élus au conseil d'établissement (et 2 suppléants) : Marie Rahache, Malika Macek-Maclouf (Magda Decottignies, Clément Maufras)
- 1 élève vice-président(e) du CVL et 1 suppléant parmi les élus du CVL : Bohême Benain

Le conseil de la vie collégienne et lycéenne :

Le conseil des délégués pour la vie collégienne et lycéenne (CVCL) est une instance où les élèves sont associés aux décisions de leur établissement scolaire. Le CVCL est compétent pour débattre des questions sur le travail scolaire et les conditions de vie des élèves dans les lycées.

Composition :

- La cheffe d'établissement, présidente, ou son représentant
- 10 élèves titulaires élus
- 5 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation désignés par les représentants des enseignants au conseil d'établissement (et 5 suppléants) : Anne Falcone-Deleau, Claudine Santrain, Anthony Rédou, Céline Leclerc, Elsa Ferrier (Camille Bossuet, Alain Tassone, Laure Ballandras, Alena Spalova).
- 3 représentants des personnels administratifs, de santé, techniques et de service désignés par les représentants du personnel au conseil d'établissement (et 3 suppléants) :
- 2 représentants des parents d'élèves désignés par les représentants au conseil d'établissement (et 2 suppléants) : Magda Decottignies, Emilie Mauriange (Malika Macek-Maclouf, Elisabeth Baetz)

Le comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) :

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESC organise également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Composition :

- La cheffe d'établissement, présidente, ou son représentant
- La directrice de l'école primaire
- Le conseiller principal d'éducation
- Les infirmières scolaires : Petra Bontemps
- Les enseignants référents « développement durable » : Anne Falcone Deleau, Mehdi Rajade (Cyrille Oswald, Sonia Delestras).
- 2 enseignants désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'établissement (et 2 suppléants) : Rémy Brunet, Tarek Borgi, Paul Coats (Alain Tassone, Camille Bossuet).
2 parents désignés par les représentants des parents au conseil d'établissement (et 2 suppléants) :
Christophe Slussareff, Alix de Lobkowicz (Sylva Holubová, Clément Maufras)
- 2 élèves : un élève désigné par le CVL (et un suppléant) et un représentant au conseil d'établissement (et son suppléant) : Bohême Benain, Lev Ryzvaniuk (Ema Beranova, Rayan Mawla)